

ILS UTILISERONT LE COMPOST DE LA PLATEFORME DE SÉES

Déchets verts : des agriculteurs en font leur engrais

Vouloir valoriser les déchets verts, c'est bien. Encore faut-il trouver des utilisateurs, prêts à écouler effectivement le compost. Ouverte en février dernier, la plateforme de 9 ha de SEP Valorisation, située à Sées près de la déchetterie, vient de réussir son pari. En signant, le 8 juillet, un partenariat avec les agriculteurs de la CUMA du Chandon et la Chambre d'agriculture. Lundi 26 septembre, une petite visite-découverte de la « filière de valorisation agricole des déchets verts urbains en pays d'Alençon » était donc organisée pour marquer ce succès.

4 à 5 mois de fermentation

Depuis l'ouverture de la plateforme, près de 2500 tonnes de déchets verts, provenant des collectivités, des particuliers (via la collecte dans les six déchetteries de la zone), et des professionnels (horticulteurs, pépiniéristes...) ont été stockées sur le site: « Il faut compter 4 à 5 mois de décomposition. Les déchets sont broyés, et

retournés régulièrement pour l'oxygénation, avant d'être criblés, passés dans une sorte de gros tamis. Le compost obtenu, selon la norme NFU 44051, est un puissant fertilisant, riche en azote », explique Bertrand Penlaë, gérant de SEP Valorisation. Une solution « alternative » qui permet d'éviter l'incinération inutile et coûteuse.

L'intérêt des agriculteurs

De plus, moins polluant que les engrais chimiques, l'épandage de ce compost permet de préserver la qualité des eaux. Associé aux effluents, il offre aux agriculteurs la possibilité de réduire les volumes de fumier à épandre de 30 à 50 %. Une dizaine d'agriculteurs de la Cuma de Chandon se sont donc associés au projet. Ce sont eux qui réaliseront le co-compostage (il faut compter une tonne de compost pour une tonne d'effluents) et l'épandage sur leur exploitation. La Chambre d'agriculture assurera le suivi agronomique. Dès l'an prochain,



Sylvain Chardon, président de la Cuma du Chandon, et Bertrand Penlaë, gérant de SEP Valorisation, devant du compost criblé.

4000 tonnes de déchets verts seront revalorisées de cette manière chaque année.

Une bonne affaire pour les agriculteurs qui y gagnent écologiquement, mais aussi, économiquement: ils facturent à SEP-Valorisation le coût du co-compostage et de l'étendage. Le transport du compost sur les exploitations est également à la charge de l'entreprise. À tel point qu'on finit par se demander ce que SEP-Valorisation y gagne. Le compost ne pourrait-il pas être revendu, chèrement, à des horticulteurs? « Si, mais

cela ne suffirait pas à écouler notre production. Et les professionnels peuvent toujours se tourner vers des fertilisants moins chers, à n'importe quel moment. Notre intérêt, c'est de pérenniser la filière dans une démarche de développement durable. Nous, nous facturons les collectivités et les professionnels (30 euros la tonne) à l'entrée, pour le traitement des déchets », répond Bertrand Penlaë. Comme quoi, dès que chacun y trouve son compte, un autre monde commence à être possible...

A.S.